



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS  
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

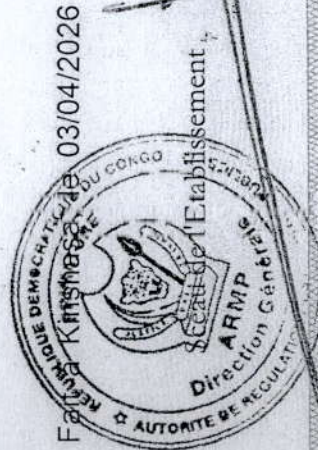
Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette  
**ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 076/2026**

**A LA SOCIETE GROUTEMUS.**

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition des matériels de maintenance (régulateur de tension) pour le compte de la CNSSAP, conclu avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat « CNSSAP » pour un montant total hors taxe dollars américains quatre mille cinq cent vingt-cinq, quatre-vingt-six centimes (USD 4 525,86) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trente-et-un, soixante-huit centimes (USD 31,68), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

*Bojenda*



0000076